

Bourdon — Jean de Quen — Barthelemy Vimont—
Pierre Chastelain—Le Sueur, 1657, Et Vignal, ptre.

Ce jourdhuy Vingt Septembre mil six cens soixante quatre seing desprit et de vollonté sans suggestion ny Induction de personne je renouvelle ce mien Testament en forme de codicille qui est ma dernière vollonté, ayant receu commandement de Monsieur de Mesy nostre Gouverneur de passer en France dans le navire le Saint Jean-Baptiste ou commande le capitaine LeMoyne de diepe estant en cette rade de Quebec, et comme le temps presse dexecuter lordonnance de mon dit Sieur le Gouverneur japrouve et ratiffie en la meilleure forme et manière qui se puisse faire pardevant tous juges ou autres a qui il appartiendra que le mien Testament cy devant fait est et sera prestment et a tousiours ma dernière volonté sy dans le voyage ou Je suis commandé d'aller Dieu dispose de ma personne, Et pour les bons et agreables services que Anne Gasnier ma femme ma rendu parcy devant pendant toutes les incommoditez des gouttes qu'il a pleü a Dieu m'envoyer dont je suis affligé et que jespère quelle me rendra sy Dieu continue ma santé et a elle pareillement, je luy donne laisse entièrement la jouissance d'un appartement d'un logis de Quebecq qui consiste en la chambre cabinet cave qui est au bas de la descente ou shemin de la haute à la basse ville de Quebec pour en jouir par la d. Anne Gasnier ma femme pour son logement sa vie durand pr apres retournera a mes enfans, Et de plus luy fais d'une vashe a elle en propre, avec une truye, pour en jouir disposer comme bon lui semblera, comme a elle en propre sans que le present escript puisse pjudicier a son Contract de Mariage, avec le petit lict garny lequel se demonte a vix qui est a Quebec en la chambre du millieu, Et en cas que mes enfans ne pussent, ou ne voulussent saccommoder avec la d. Anne Gasnier ma femme, je laisse a son shoix de prendre ce qui est porté par son